

De juillet 2001 et jusqu'à la fin 2005, lors d'un premier entretien approfondi avec l'ANPE, un projet d'action personnalisé (PAP) était défini pour chaque nouveau demandeur d'emploi. Celui-ci permettait dès l'inscription de mobiliser une offre de service adaptée au diagnostic porté sur l'autonomie du demandeur d'emploi, et d'effectuer un suivi régulier de celui-ci jusqu'à son retour à l'emploi. Douze mois après cet entretien, 42 % des demandeurs d'emploi travaillent ; 61 % ont travaillé au cours de la période des douze mois, y compris à temps partiel ou en intérim, ou pour une courte période.

Les emplois repris sont souvent à durée limitée puisque seul un tiers des emplois salariés retrouvés sont des contrats à durée indéterminée ou des contrats à durée déterminée de plus de six mois. Le retour à l'emploi est plus difficile pour certains publics : les cadres, les manœuvres, les personnes licenciées ou étant en reprise d'activité, les plus de 50 ans.

Les demandeurs d'emploi qui étaient toujours à la recherche d'un emploi douze mois après leur entrée en PAP (43 %), restaient majoritairement optimistes sur leurs chances de retrouver un emploi, particulièrement ceux qui avaient bénéficié d'une formation au cours de cette période.

Les bénéficiaires du PAP étaient généralement satisfaits des services et prestations proposés par l'ANPE. En particulier, ils appréciaient le rôle de l'ANPE pour avoir accès à des offres d'emploi. Les taux de retour à l'emploi en fonction du niveau de l'offre de service montrent, en outre, l'utilité d'une orientation différenciée selon le degré d'autonomie des demandeurs d'emploi.

Thara Traversier

Département Études, Évaluation et Statistiques

Le devenir des chômeurs douze mois après leur entrée en projet d'action personnalisé

De juillet 2001 et jusqu'à la fin 2005 où est entré progressivement en vigueur le suivi mensuel personnalisé, l'ANPE a mis en œuvre le Programme d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP/ND) destiné en particulier à prévenir le chômage de longue durée en renforçant l'accompagnement des demandeurs d'emploi dès le début de la période de chômage. Dès son inscription, tout nouveau demandeur d'emploi est invité à se présenter à l'ANPE pour un premier entretien approfondi [encadré 1].

Lors de cet entretien est défini un projet d'action personnalisé (PAP) et le demandeur d'emploi se voit alors proposer une offre de service à laquelle est associée une gamme de prestations spécifiques [encadré 2]. En mai 2005, l'ANPE a mené une enquête auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi ayant eu un

premier entretien PAP au cours du mois de mai 2004. Cette enquête permet d'évaluer le taux de retour à l'emploi de ces personnes, d'identifier leur parcours durant ces douze mois et de recueillir leur appréciation des services de l'ANPE et des prestations dont elles ont bénéficié [encadré 3].

Les demandeurs d'emploi sont en majorité déterminés quant à l'emploi souhaité

Les demandeurs d'emploi entrés en PAP en mai 2004 se sont essentiellement inscrits suite à un licenciement (30 %), une fin de contrat (20 %) ou parce qu'ils étaient à la recherche d'un premier emploi (10 %) [graphique 1].

Au moment de leur inscription, ces demandeurs d'emploi ne sont guère optimistes face à leurs possibilités de retrouver un emploi. En effet, si

Encadré 1

UN PROJET D'ACTION PERSONNALISÉ POUR CHAQUE DEMANDEUR D'EMPLOI

Dans le cadre de la convention d'assurance chômage de janvier 2001, l'ANPE a mis en œuvre le Programme d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAP/ND). Le PAP/ND s'appuyait sur deux principes :

- établir un diagnostic à l'inscription, lors d'un entretien appelé PAP01 : les demandeurs d'emploi sont invités à se présenter à leur agence locale, après leur inscription à l'Assédic, pour un premier entretien approfondi. Cet entretien doit permettre d'identifier, avec le demandeur, son profil et son projet de retour à l'emploi, ses atouts et ses potentialités ainsi que ses difficultés et freins éventuels ;
- suivre les demandeurs et actualiser leur PAP : les entretiens d'actualisation permettaient un suivi régulier du demandeur d'emploi (à minima tous les 6 mois) jusqu'à son retour effectif à l'emploi. Ainsi les personnes encore au chômage au bout de 6 mois bénéficient d'un entretien d'actualisation PAP02, au bout de 12 mois d'un PAP03, au bout de 18 mois d'un PAP04, etc. Ces entretiens sont l'occasion d'adapter l'offre de service prescrite initialement et d'y associer une gamme de prestations spécifiques.

En janvier 2006, le PAP a été remplacé par le Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) qui instaure un suivi mensuel des demandeurs d'emploi.

27 % pensent que cela sera facile et 31 % que cela ne sera pas très facile, plus de 40 % pensent en revanche que la situation sera difficile, voire complètement bloquée.

Cependant, les demandeurs d'emploi restent majoritairement déterminés sur le type d'emploi souhaité et cherchent, pour 43 % d'entre eux, un emploi dans un métier précis. Au moment de leur entrée en PAP, 23 % voulaient travailler à tout prix tandis que 12 % souhaitaient utiliser leur période de chômage pour se former [graphique 2].

Pour faire face aux difficultés pressenties et à la complexité du marché du travail, ils ont été 41 % à avoir cherché activement du travail avant l'inscription et 35 % dès l'inscription. Toutefois, près de 10 % n'entament pas leurs recherches avant le second mois d'inscription (dont 4 % après le quatrième mois). Parmi d'autres facteurs, le moment où débute la recherche d'emploi

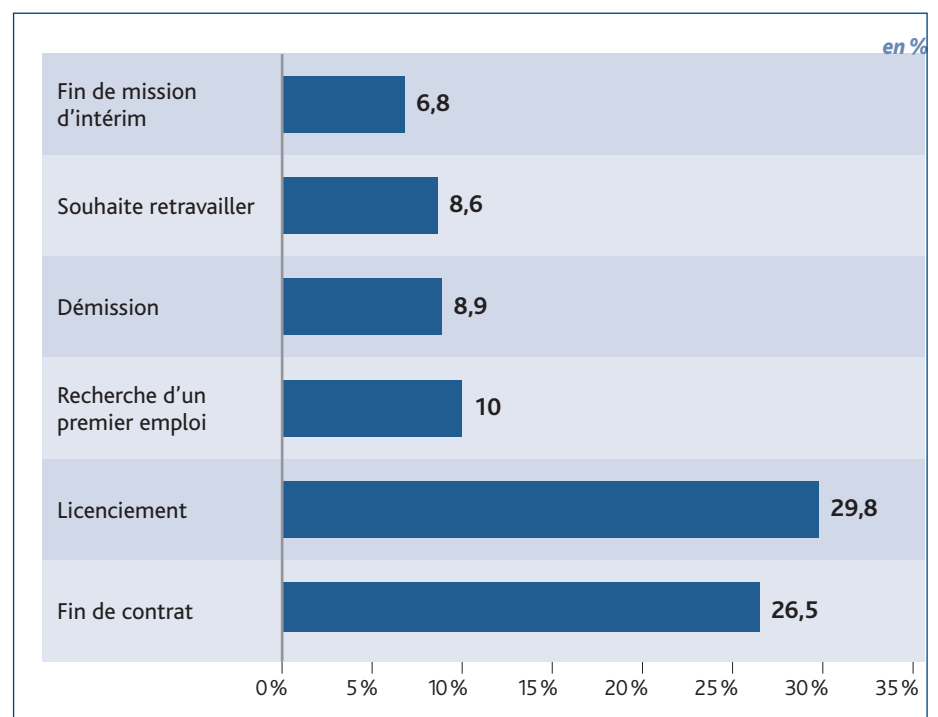
s'avère relativement déterminant par rapport à la reprise d'emploi. En effet, 72 % des personnes qui ont cherché activement un emploi avant même leur inscription ont travaillé au cours

des douze mois qui ont suivi leur entrée en PAP ; la moitié d'entre eux travaillant toujours au moment de l'enquête.

Les demandeurs d'emploi ont connu des parcours différenciés au cours des douze mois

Les demandeurs d'emploi entrés en PAP en mai 2004 ont connu différentes situations durant les douze mois qui ont suivi. Ces dernières peuvent être définies en fonction de la reprise d'emploi, de la recherche active d'emploi et des formations reçues. 24 % n'ont jamais travaillé au cours de ces douze mois, n'ont pas eu de formation et sont toujours à la recherche d'un emploi ; 3 % n'ont jamais travaillé mais ont profité de leur période de chômage pour se former et recherchent un emploi et 11 % n'ont pas travaillé et disent ne plus rechercher activement un emploi. À l'inverse, 42 % des personnes

Graphique 1 – Motifs d'inscription des demandeurs d'emploi



Champ : France métropolitaine.
Source : ANPE, enquête PAP à 12 mois, 2005

interrogées ont travaillé durant les douze mois observés, même à temps partiel, en intérim ou en contrat à durée déterminée (CDD), ne serait-ce que quelques jours et sont toujours en emploi au douzième mois ; 16 % ont travaillé au cours des douze mois et recherchent un emploi au moment de l'enquête et 3 % ont travaillé mais ne recherchent plus d'emploi [graphique 3].

61 % des demandeurs d'emploi enquêtés ont travaillé au moins une fois au cours des douze mois

Parmi les demandeurs d'emploi entrés en PAP en mai 2004, 61 % ont travaillé, même à temps partiel ou pour quelques jours, durant les douze mois suivant leur inscription. Ceux qui ont travaillé durant cette période se sont davantage inscrits que la moyenne des enquêtés suite à une fin de contrat (30 %) ou de mission (9 %) et sont plus nombreux à avoir passé moins d'un an chez leur dernier employeur (44 %) [tableau 1].

Ils ont retrouvé un emploi essentiellement par relation personnelle ou professionnelle (35 %), par intérim (24 %), par candidature spontanée (20 %), ou en répondant à une offre d'emploi (18 %).

Lors de leur entrée en PAP, ils étaient plus optimistes que l'ensemble des enquêtés sur leurs chances de retrouver rapidement un emploi.

Ils sont également plus nombreux à déclarer que leur vie professionnelle a consisté à travailler régulièrement puis à connaître des périodes de chômage ou à décrire leur parcours comme une alternance de périodes de travail et de chômage [tableau 2].

Tableau 1 – Caractéristiques des demandeurs d'emploi suivant leur parcours au cours des douze mois

	en %					
	P1	P2	PARCOURS			P6
			P3	P4	P5	
Motif d'inscription en mai 2004						
Fin de contrat	48	18	3	19	2	9
Fin de mission	55	27	1	12	1	4
Licenciement économique	39	13	1	31	5	11
Autre licenciement	34	11	3	33	4	16
Démission	46	20	6	20	1	6
Reprise d'activité	39	11	4	30	6	11
Recherche d'un premier emploi	42	15	6	25	2	11
Fin de stage	45	22	3	11	10	9
Recherche d'un autre emploi	46	19	3	26	1	5
Temps passé chez le dernier employeur						
Moins d'un an	50	21	4	18	2	7
1 an	45	19	2	23	3	8
2 ans	43	17	2	27	3	9
3 à 5 ans	34	16	4	29	4	13
6 à 10 ans	41	11	0	30	2	16
11 à 20 ans	37	4	0	34	5	20
21 ans et plus	28	5	2	32	4	29

Champ : France métropolitaine - Source : ANPE, enquête PAP à 12 mois, 2005

P1 - a travaillé et travaille

P2 - a travaillé et ne travaille plus mais est en recherche

P3 - a travaillé, ne travaille plus et n'est plus en recherche

P4 - n'a jamais travaillé, n'a pas reçu de formation et est en recherche

P5 - n'a jamais travaillé, a eu une formation et est recherche

P6 - n'a jamais travaillé et n'est pas en recherche

Tableau 2 – Caractéristiques des demandeurs d'emploi suivant leur parcours au cours des douze mois

	en %					
	P1	P2	PARCOURS			P6
			P3	P4	P5	
Pensaient que leur recherche d'emploi serait						
Facile	52	17	4	16	3	8
Pas très facile	46	18	3	23	2	8
Difficile	36	14	2	33	4	11
Complètement bloquée	29	15	3	28	3	22
Souhait à l'inscription						
Prendre un emploi dans un métier précis	44	17	3	26	3	7
Travailler à tout prix quel que soit le type d'emploi	49	19	3	19	2	9
Utiliser votre période de chômage pour vous former	31	14	5	22	9	19
Utiliser votre période de chômage pour réfléchir à votre avenir professionnel	37	14	3	33	3	10
Vous étiez au chômage pour une période déterminée en attendant d'une nouvelle situation	46	14	2	24	1	14
Ne savait pas du tout quoi faire	36	12	3	31	2	15
Votre vie professionnelle						
J'ai travaillé régulièrement, puis j'ai connu le chômage	42	12	2	28	3	13
J'ai travaillé régulièrement, puis j'ai connu une alternance de périodes de chômage et de travail	51	17	4	17	2	9
Je n'ai connu que des alternances de périodes de travail et de chômage	46	25	4	18	3	5
J'ai travaillé épisodiquement mais j'ai surtout été au chômage	28	27	6	26	2	11
Je n'ai jamais vraiment travaillé	29	12	4	35	5	15

Champ : France métropolitaine - Source : ANPE, enquête PAP à 12 mois, 2005

Un tiers des premiers emplois repris sont des contrats à durée indéterminée ou de plus de six mois

Les premiers emplois¹ repris sont majoritairement de courte durée puisque un tiers des emplois salariés retrouvés sont des contrats à durée indéterminée (CDI) ou des contrats de plus de six mois [graphique 4]. Cette proportion est plus élevée parmi ceux qui sont toujours en emploi douze mois après leur entrée en PAP (41 %). Près de 80 % des personnes ayant retrouvé un premier emploi en CDI sont toujours en emploi au moment de l'enquête et bénéficient d'un contrat de même type. Un quart des premiers emplois repris est un CDD de un à six mois

et 34 % des personnes ayant repris un premier emploi de cette catégorie sont toujours sur ce type de contrat au moment de l'enquête.

Les éléments d'appréciation sur ces premiers emplois retrouvés sont relativement mitigés. Ainsi, 47 % des personnes ayant repris un premier emploi déclarent que celui-ci ne correspond pas à une évolution positive de leur parcours professionnel, en particulier parce que le métier ne convient pas, ou qu'il est sous-qualifié par rapport à la formation ou à l'expérience antérieure, et 40 % que leur nouveau salaire est inférieur à l'ancien (29 % qu'il est équivalent). Ce sont probablement ces éléments qui expliquent que, malgré cet emploi retrouvé, près de 57 % ont continué à rechercher un autre emploi.

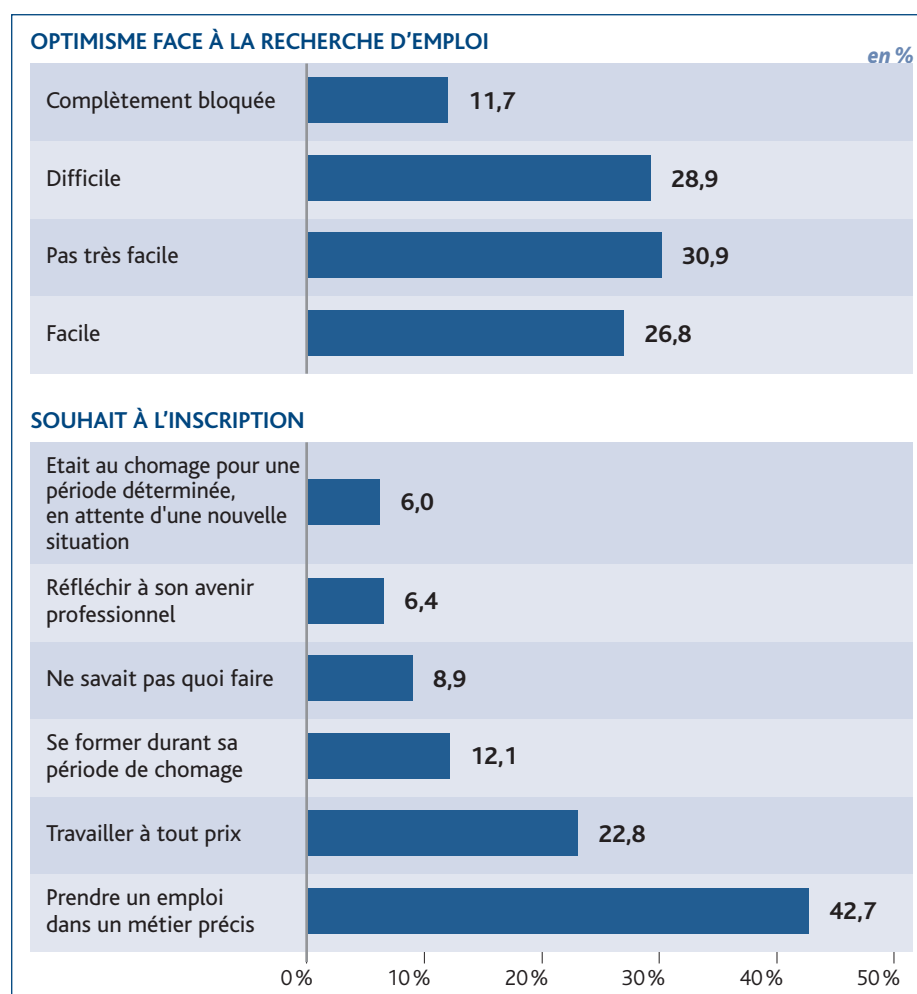
Au moment de l'enquête, 52 % des personnes qui avaient repris un emploi ne travaillent plus pour le même employeur, essentiellement parce que leur contrat ou leur mission se sont terminés, mais aussi parce qu'ils ont démissionné, et 21 % travaillent dans une autre entreprise. Parmi ces derniers, la moitié bénéficie dans cette nouvelle entreprise d'un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de plus de six mois, emploi qui pour les trois quarts d'entre eux correspond à une évolution positive de leur parcours professionnel. Parmi les personnes qui avaient repris un premier emploi en CDD de moins d'un mois, plus de la moitié est au chômage douze mois après son entrée en PAP et 23 % ont changé de contrat de travail (10 % d'entre elles ayant signé un CDD de un à six mois et 10 % un CDI).

44 % des personnes recherchent toujours un emploi au moment de l'enquête

Qu'elles aient ou non travaillé, 44 % des personnes recherchent toujours un emploi au moment de l'enquête. Parmi elles, après un an de recherche, 59 % continuent à chercher activement et 60 % à être toujours optimistes sur leurs chances de retrouver un emploi. Plus de la moitié de celles qui recherchent toujours un emploi n'ont jamais travaillé en douze mois (56 %) tandis que 37 % ont travaillé au moins une fois et 7 % ont bénéficié d'une formation.

Les demandeurs d'emploi qui n'ont jamais travaillé durant les douze mois ont plus souvent été licenciés

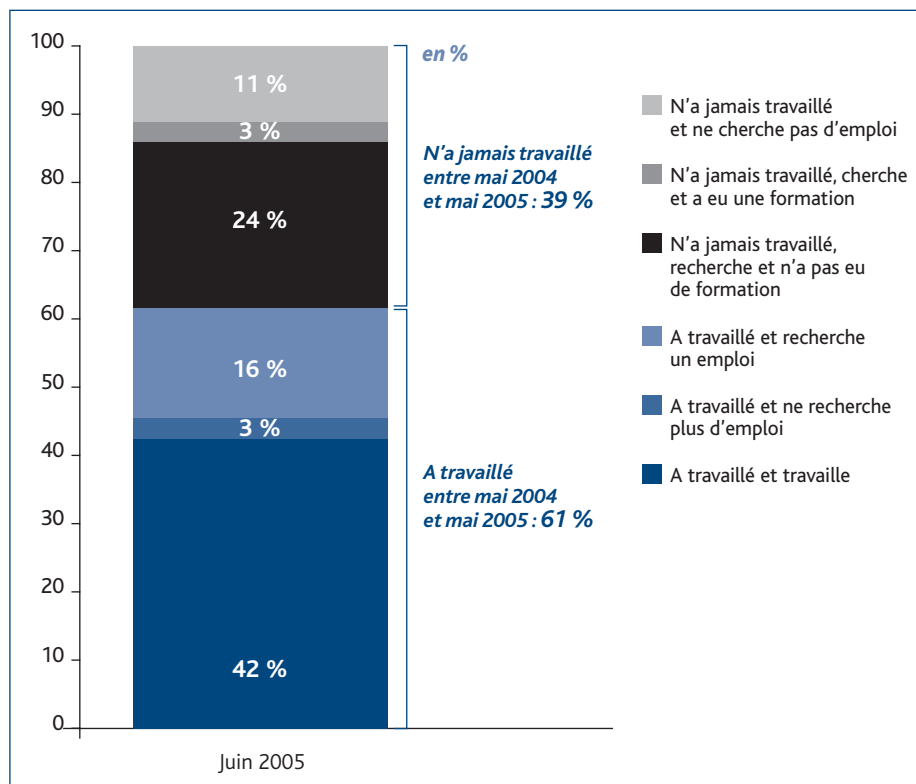
Graphique 2 – Situation au moment de l'inscription



Champ : France métropolitaine.
Source : ANPE, enquête PAP à 12 mois, 2005

1 - L'interrogation sur la reprise d'emploi porte ici sur les premiers emplois repris après le premier entretien PAP.

Graphique 3 – Parcours des demandeurs d'emploi au cours des douze mois



Champ : France métropolitaine
Source : ANPE, enquête PAP à douze mois, 2005.

par rapport à l'ensemble de ceux entrés en PAP en mai 2004 (respectivement 39 % et 30 %) et bénéficiaient, avant leur inscription comme demandeur d'emploi, de contrats de travail plus longs. Ils sont également plus nombreux à avoir occupé un poste de cadre chez leur dernier employeur.

Cette composition explique peut-être le fait qu'ils soient aussi plus exigeants sur l'emploi souhaité que l'ensemble des enquêtés : seuls 18 % souhaitaient travailler à tout prix quel que soit le type d'emploi, contre 23 % de l'ensemble des enquêtés. En outre, les demandeurs d'emploi toujours à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête sont 36 % à déclarer bénéficiaire de longues durées d'indemnisation (de 23 à 36 mois) tandis que cette proportion n'est que de 26 % pour l'ensemble des enquêtés. Enfin, les personnes toujours en recherche d'emploi douze mois après leur entrée en PAP

étaient dubitatives sur leurs chances de retrouver rapidement un emploi puisqu'elles étaient plus nombreuses que la moyenne des enquêtés à estimer, lors de leur inscription, que retrouver un emploi serait difficile (respectivement 51 % et 41 %) [tableau 2].

14 % des demandeurs d'emploi enquêtés ne travaillent pas et ont renoncé à chercher un emploi

Parmi les demandeurs d'emploi entrés en PAP en mai 2004, 14 % ne travaillent pas et ne cherchent plus d'emploi douze mois après (11 % n'ayant jamais travaillé). Parmi eux, 45 % ont bénéficié ou bénéficient encore d'une formation au cours de ces douze mois, 23 % sont en maladie, en congés de maternité ou parental et 16 % sont dispensés de recherche d'emploi².

Près d'un tiers est âgé de 50 ans et plus alors que seul un enquêté sur huit appartient à cette classe d'âge. Les personnes ayant passé plus de trois ans chez leur dernier employeur sont plus nombreuses que la moyenne à avoir abandonné toute recherche d'emploi (respectivement 58 % et 37 %) [tableau 1].

Un retour à l'emploi plus difficile pour certains publics

Certains publics ont plus de difficultés à retrouver un emploi. Les personnes âgées de plus de 50 ans sont celles qui rencontrent le plus de difficultés, particulièrement les hommes. Ils sont ainsi à peine 28 % à avoir retrouvé un emploi contre 35 % des femmes de cette tranche d'âge. Les délais dans lesquels ils retrouvent un emploi sont aussi plus longs.

À l'opposé, ceux qui retrouvent un emploi le plus vite sont les jeunes de moins de 25 ans, puis les personnes âgées de 25 à 34 ans. En particulier, les femmes de moins de 25 ans connaissent des périodes de recherche plus courtes que les hommes du même âge. La qualification et la trajectoire professionnelle avant l'inscription influent également sur le niveau et la vitesse de retour à l'emploi. Les cadres ne sont que 47 % à avoir travaillé au cours des douze mois suivant leur entrée en PAP et dans ce cas, ils ont davantage accepté des emplois de courte durée. Les personnes inscrites suite à un licenciement ou parce qu'elles souhaitaient reprendre une activité sont plus nombreuses à être toujours

2 - Les demandeurs d'emploi âgés de 57 ans et demi, et ceux de 55 ans sous certaines conditions, peuvent bénéficier d'une dispense de recherche d'emploi qui les libère des obligations attachées au statut de demandeur d'emploi tout en continuant à percevoir une indemnisation.

en recherche d'emploi au douzième mois sans jamais avoir travaillé dans l'intervalle.

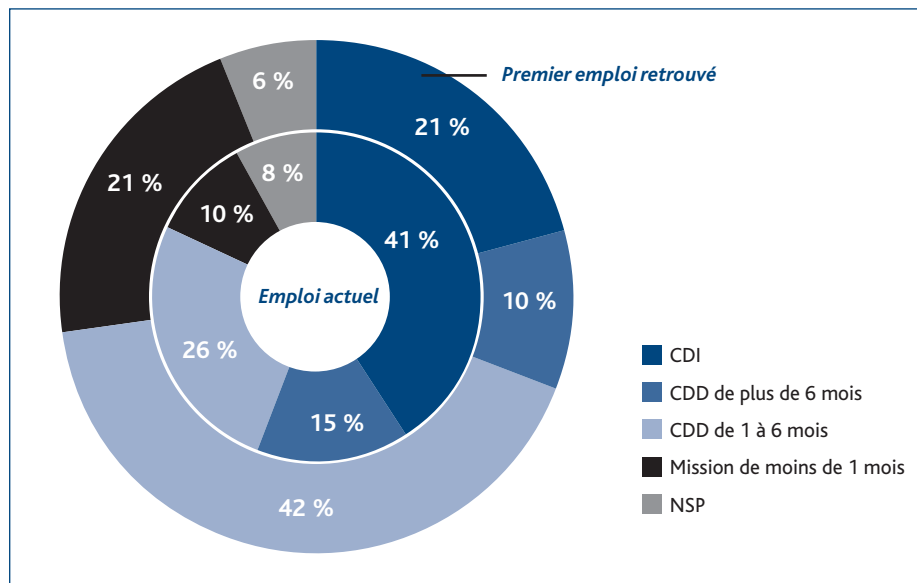
L'emploi temporaire ou l'intérim conduit à un retour plus fréquent en emploi mais souvent à nouveau sur ces mêmes types de contrats. Par ailleurs, plus les demandeurs d'emploi ont passé du temps chez

leur dernier employeur, plus ils ont des difficultés à retrouver un emploi. Ainsi, seuls 41 % de ceux qui ont travaillé entre 11 et 20 ans chez leur dernier employeur ont travaillé dans les douze mois, tandis que ce pourcentage atteint 74 % lorsque les personnes ont été employées pendant moins d'un an.

L'accès à des offres d'emploi, service de l'ANPE le plus attendu par les demandeurs d'emploi

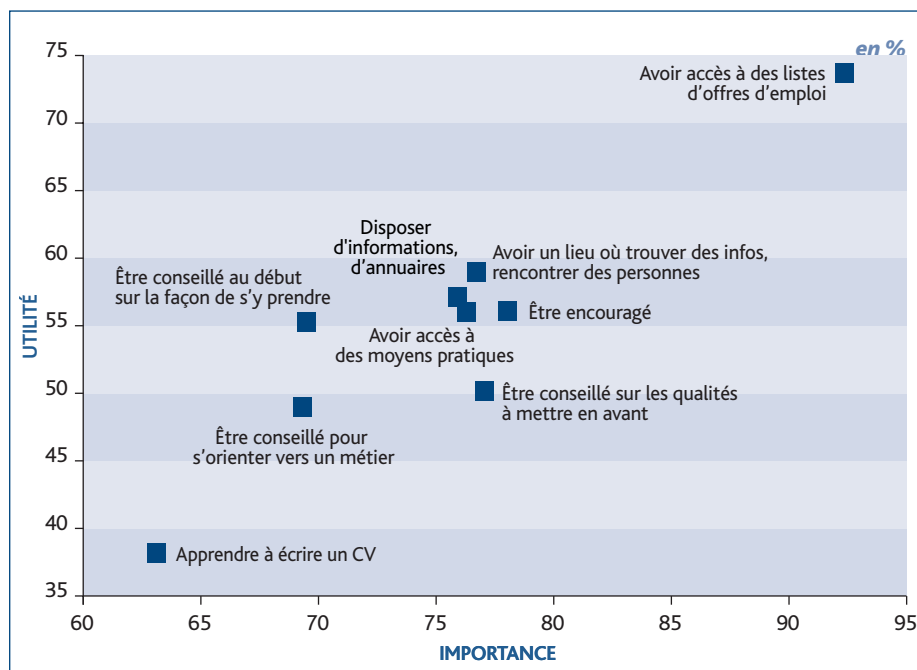
Neuf demandeurs d'emploi sur dix estiment qu'avoir accès à des listes d'offres d'emploi à l'ANPE est important. Cet accès est aussi le service où l'ANPE est jugée la plus utile [graphique 5]. En plus des annonces qu'ils ont eux-mêmes relevées grâce à l'accès aux offres d'emploi, l'ANPE a sélectionné et proposé des offres d'emploi à 42 % des demandeurs d'emploi³ entrés en PAP en mai 2004. Parmi eux, 46 % pensent que ces offres étaient de bons contacts ; 6 % d'entre eux ayant donné lieu à un recrutement. Au-delà de l'accès à des offres d'emploi, c'est le fait d'être encouragé et conseillé quant aux qualités à mettre en avant qui est jugé le plus important par les demandeurs d'emploi. En outre, avoir un lieu, l'ANPE, où trouver des informations est jugé comme le plus utile. En revanche, apprendre à rédiger un curriculum vitae semble un service dont l'utilité serait de moindre importance. Les personnes qui cherchent encore un emploi douze mois après leur entrée en PAP et qui n'ont reçu aucune formation sont les plus nombreuses à reconnaître l'utilité de l'ANPE pour chacun de ses dispositifs d'aide.

Graphique 4 – Nature des emplois repris



Champ : France métropolitaine
Source : ANPE, enquête PAP à douze mois, 2005.

Graphique 5 – Appréciation de l'importance et de l'utilité des prestations dispensées par l'ANPE



Champ : France métropolitaine
Source : ANPE, enquête PAP à douze mois, 2005.

Les prestations de l'ANPE jugées utiles et satisfaisantes

Les demandeurs d'emploi bénéficiant de prestations en sont généralement satisfaits. Ainsi, plus de 80 % de ceux qui ont bénéficié de prestations

3 - Demandeurs d'emploi non suivis dans le cadre de la co-traitance par l'Apec (pour les cadres), CapEmploi (pour les travailleurs handicapés) et les Missions locales (pour les jeunes de moins de 26 ans).

d'accompagnement les ont jugées utiles. Les « accompagnements recherche » pratiqués en groupe sont jugés de manière générale plus utiles que lorsqu'ils ont été individuels. A contrario, ce sont les « accompagnements projet » individuels qui sont jugés les plus utiles. Les ateliers sont également très appréciés : 80 % des bénéficiaires les ont trouvés utiles et 79 % les recommanderaient à quelqu'un. Les évaluations, quant à elles, sont jugées utiles à un moindre niveau (73 %).

Globalement, la moitié des enquêtés estime que l'ANPE les a aidés, et cette appréciation positive est plus souvent exprimée chez les personnes qui sont toujours à la recherche d'un emploi douze mois après leur premier entretien PAP. Par ailleurs, 46 % des personnes entrées en PAP en mai 2004 déclarent avoir été bien accompagnées dans leur recherche d'emploi. Néanmoins, si 43 % des personnes ayant eu cet entretien en mai 2004 pensent que le conseiller a bien étudié leur cas, 53 % estiment en revanche que, lors du premier entretien, le conseiller s'est contenté d'enregistrer leur demande.

Un accompagnement personnalisé qui favorise pour chacun le retour à l'emploi

Le type de prestations proposées et l'intensité de leur prescription sont généralement associés à une offre de service liée au diagnostic réalisé par le conseiller ANPE. Lors du premier entretien approfondi, le conseiller place chaque nouveau demandeur d'emploi dans une offre de service en fonction de ses potentialités, de son autonomie, de ses difficultés et de ses freins éventuels pour un retour à l'emploi. Les demandeurs d'emploi placés en « libre accès » sont les plus autonomes dans leur

Encadré 2

L'OFFRE DE SERVICE ET LES PRESTATIONS OFFERTES PAR L'ANPE

L'offre de service de l'ANPE permet de mobiliser dès le premier entretien avec le demandeur d'emploi mais aussi au cours des entretiens d'actualisation, différents types de prestations afin notamment de prévenir le chômage de longue durée. L'offre de service se décline suivant quatre niveaux dispensés en fonction de l'autonomie diagnostiquée du demandeur d'emploi.

- **Le libre accès** : attribué aux demandeurs d'emploi les plus autonomes. Il consiste à créer les conditions matérielles qui leur permettent de trouver les réponses aux questions liées à leur recherche et à leur retour à l'emploi en toute autonomie.
- **L'appui individualisé** : attribué à ceux qui ont besoin d'un appui et de conseils pour outiller leur recherche d'emploi par rapport à une attente identifiée à un moment donné.
- **L'accompagnement renforcé** : attribué à ceux qui rencontrent des difficultés importantes dans leur parcours et ont besoin d'être accompagnés de manière plus soutenue, dans la durée, par une intermédiation active et une aide personnalisée.
- **L'accompagnement social** : attribué à ceux qui connaissent des difficultés trop importantes, notamment d'ordre personnel ou social, pour être immédiatement en capacité d'accéder à un emploi.

Chaque niveau d'offre de service permet d'accéder à une gamme de prestations.

- **Les ateliers** : prestations collectives d'une demi-journée permettant de résoudre une difficulté particulière ou de répondre à un besoin identifié. Il existe une trentaine de thèmes d'ateliers allant de « mettre en valeur ses savoir-faire et ses qualités » à « réussir son intégration dans l'entreprise ».
- **Les évaluations** : prestations permettant au demandeur d'emploi de faire le point sur ses compétences et ses capacités professionnelles. Selon sa nature, une évaluation dure de quatre à vingt-quatre heures.
- **Les bilans de compétences approfondis** : prestations intensives, nécessairement individuelles, d'une durée moyenne de vingt heures qui permettent au demandeur d'emploi de réorienter son projet professionnel et de redéfinir son parcours de retour à l'emploi.
- **Les accompagnements projet** : prestations collectives ou individuelles qui offrent au demandeur d'emploi la possibilité de définir ou de consolider son projet professionnel au regard de ses compétences professionnelles et de la situation du marché du travail.
- **Les accompagnements recherche d'emploi** : prestations collectives ou individuelles qui passent par un travail sur les cibles professionnelles, les méthodes de prospection, la création d'un réseau de relation, etc.

recherche d'emploi et sont effectivement ceux qui accèdent le plus fréquemment à l'emploi. À l'opposé, les personnes placées en accompagnement renforcé ont, au bout des six mois suivant l'inscription, le taux de retour à l'emploi le plus faible : celui-ci se situe à 39 % (respectivement entre 37 % et 41 % selon que cet accompagnement a pour but de

développer un projet professionnel ou de rechercher un emploi), tandis que ce taux de retour à l'emploi à six mois s'établit à 47 % pour ceux placés en libre accès. Cependant, les écarts de taux de retour à l'emploi se réduisent entre le septième mois et le douzième mois. À douze mois, il est de 60 % pour les demandeurs placés en libre accès, et est compris

entre 56 % et 59 % pour ceux qui bénéficient d'un accompagnement renforcé (là encore en fonction de l'orientation de l'accompagnement qui peut être, soit de définir et consolider un projet professionnel, soit d'améliorer et de structurer sa recherche d'emploi) [graphique 6]. Ces résultats sont liés à la nature même de l'aide dont bénéficient les demandeurs d'emploi. Celle de type accompagnement est en effet plus longue, en termes de définition et de

mise en œuvre de la prestation associée, mais aussi du fait de son objectif qui vise, soit à redéfinir un projet professionnel, soit à résoudre les difficultés rencontrées dans la recherche d'emploi par une aide accrue.

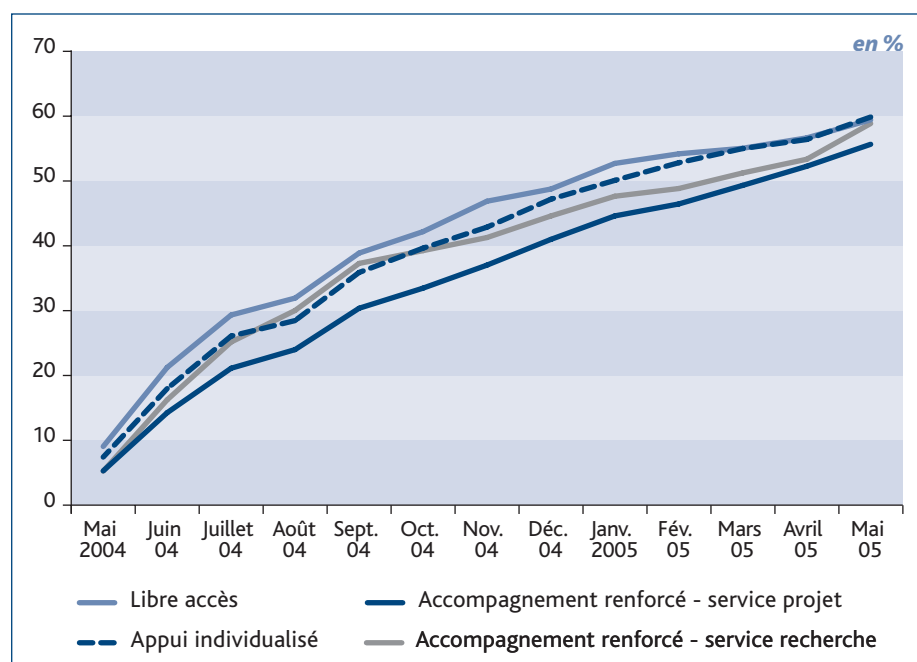
Ainsi, en adaptant l'offre de service à chaque demandeur, on tente de rétablir l'égalité face à la recherche d'emploi et l'on cherche à favoriser un retour à l'emploi pour tous les bénéficiaires, même si les délais sont

plus longs pour ceux qui rencontrent davantage de difficultés. Ceci souligne l'importance de l'orientation initiale et traduit l'utilité d'attribuer une offre de service différenciée selon le degré de difficulté des demandeurs d'emploi.

Une évaluation statistique de la distance à l'emploi sera désormais préalable à un diagnostic du conseiller de l'ANPE pour élaborer le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) et orienter les demandeurs d'emploi vers des parcours en leur faisant bénéficier du niveau et de l'intensité de service approprié à leurs potentialités et leurs difficultés.

C'est dans ce cadre que se mettent en place progressivement les préconisations des parcours lors du premier entretien à l'ANPE et le suivi mensuel personnalisé. ■

Graphique 6 – Taux et délai de reprise d'emploi selon l'offre de service



Champ : France métropolitaine
Source : ANPE, enquête PAP à douze mois, 2005.

Encadré 3

SOURCE

En juin 2005, l'ANPE a réalisé une enquête auprès d'un échantillon de personnes entrées en PAP en mai 2004. Cet échantillon de 2 200 personnes est représentatif, pour la France métropolitaine, des demandeurs d'emploi ayant eu un premier entretien PAP au cours du mois de mai 2004. Il est stratifié par offre de service et ne prend pas en compte les demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un appui social, offre de service réservée au public en plus grande difficulté. L'échantillon a été constitué à partir du fichier historique administratif exhaustif de l'ANPE, fichier longitudinal permettant de suivre les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sur dix ans. Seules les demandes de catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8, c'est-à-dire concernant les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi à temps plein ou partiel, ayant ou non exercé des activités réduites dans le mois précédant l'enquête, ont été prises en compte.

Pour en savoir plus

- **Jugnot S., Renard E., Traversier T.** [2006], « L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi : de l'accès aux prestations et aux sorties du chômage vers l'emploi », Insee, *Données Sociales*.
- **Bonnet A., Bouaziz Y., Jasaroski E.** [2006], « Plus de deux chômeurs sur trois accèdent à un emploi dans les 12 mois suivant leur inscription », Unédic, *Point'statis*, n° 19.
- **Klein T., Pommier P.** [2006], « Prévenir l'éloignement du marché du travail : le PAP confronté à la durée », Dares, *Premières synthèses*, n° 04.1.
- **Crépon B., Dejemepe M., Gurgand M.** [2005], « Un bilan de l'accompagnement des chômeurs », CEE, *Connaissance de l'Emploi*, n° 20.
- **Debauche E., Jugnot S.** [2005], « Le projet d'action personnalisé de demandeur d'emploi : un accompagnement individualisé de masse », Dares, *Premières synthèses*, n° 30.2.

Directeur de la publication : Christian Charpy
Directeur de la rédaction : Sébastien Pérez-Duarte
Rédactrice en chef : Marie Ruault
Secrétariat de rédaction : Isabelle Labridy
Conception et réalisation : Setori
Site : www.anpe.fr/observatoire